FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Inspection du travail
Nomination
Service déconcentré du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services

Sous-direction des carrières
et des compétences

Arrêté du 12 octobre 2009 donnantcompétence à des agents de contrôle pour exercer leur mission

NOR : *MTSO0981013A*

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu les articles L. 8112-1 et suivants du code du travail relatifs aux missions et aux pouvoirs des inspecteurs et des contrôleurs du travail ;

Vu l'article L. 4311-3 du code du travail prévoyant l'interdiction d'exposer, de mettre en vente, de vendre, d'importer, de louer, de mettre à disposition, de céder à quelque titre que ce soit des équipements de travail et des moyens de protection qui ne répondent pas aux règles techniques et aux procédures de certification qui leur sont applicables,

Arrête :

Article 1er

Les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent :

M. Michel BOUCHET-BERT, directeur adjoint du travail ;

Mme Stéphanie HERRIG, inspectrice du travail ;

Mme Pascale DUVAL, inspectrice du travail,

sont habilités, durant la période au cours de laquelle se tient le salon SITEVI, du 1er au 3 décembre 2009, à exercer dans le département de l'Hérault, sur le site où sont exposés les équipements de travail et les moyens de protection, les missions d'inspection et de contrôle qui leur sont imparties en vertu des dispositions du code du travail.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 12 octobre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :
Le chef du bureau de la gestion des personnels
des services déconcentrés,
N. Lohard